

Sermaize, le 14 janvier 2016.

**Le Conseil Municipal se réunira  
à la salle annexe, rue Lombard,  
le :**

**VENDREDI 22 JANVIER 2016**

à 18h30



Martine MILLOT  
Maire de SERMAIZE-LES-BAINS



**Objet de la réunion :**

\* Avis sur la réforme territoriale

L'an deux mil seize, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle annexe, en séance publique, sous la présidence de Mme Martine MILLOT.

Étaient présents : Mmes Martine MILLOT, Solène WAWROWSKI, Maryvonne GODART, MM. Jean-François LAKOMY, Gérard LAMBERT, Joël CHANTEREAUX, Thierry GALLAND, Michel VEGAS, Yannick PILLARD, Alain PAUPHILET, Jean-Pierre DRALET.

Excusés : Mmes Mélanie BRANCOURT (procuration à J-F LAKOMY), Marie-Anne BREMONT (procuration à M. VEGAS), M. Kévin LARCHER (procuration à M. MILLOT).

Absents : Mmes Sophie TALFUMIER, Nicole DHENAIN, Catherine GRENIER, Corinne PEIGNOT, M. Pierre-Marie DELABORDE.

M. Joël CHANTEREAUX a été élu secrétaire de séance.

Mme MILLOT demande si le compte rendu de la réunion du 22 décembre 2015 appelle des observations de la part des conseillers municipaux. En l'absence de remarque, le procès-verbal ainsi rectifié est adopté à l'unanimité.

Mme MILLOT invite l'Assemblée à examiner l'ordre du jour.

## Délibération n°01/2016 : Avis sur la réforme territoriale.

Dans le cadre de la réforme territoriale, le préfet de la Marne a proposé un Schéma départemental de coopération intercommunale le 12.10.2015 le Conseil Municipal réuni en séance le 17.11.2015, a émis l'avis suivant :

- 8 votes contre le projet du Préfet de la Marne répartis comme suit :

- 4 ont motivé leur décision en souhaitant rejoindre la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise
  - 1 vote contre opposé à la fusion des 5 syndicats intervenant en matière de transport scolaire dans l'arrondissement de Vitry-le-François
  - 3 autres pour un manque de précision sur l'impact financier et fiscal, sur le transfert des compétences et ses conséquences, et dans un contexte de prise de décision rapide
- 5 ont accepté le projet du Préfet

Suite à la proposition de M. BOTELLA, membre de la C.D.C.I., qui fait référence à une communauté de communes unique regroupant tout le Pays Vitryat, à la demande de M. le Président de la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle, qui a rencontré Mme le Maire et son Premier Adjoint le 13 janvier au sujet du courrier de M. BOTELLA, le Président a sollicité une réunion du conseil municipal de même pour les communes de Blesme, Saint-Lumier-la Populeuse, Etrepy, Pargny-sur Saulx, afin de donner un avis sur cette nouvelle proposition.

L'Assemblée émet les avis suivants :

- 8 (Mme GODART, MM. LAKOMY, LAMBERT, CHANTEREAUX, PILLARD, VEGAS, DRALET, PAUPHILET) ont donné un avis favorable à la proposition de M. BOTELLA de regrouper les 102 communes en une seule communauté de communes de tout le Pays Vitryat
- 5 (Mmes MILLOT, BRANCOURT, BREMONT, MM. GALLAND, LARCHER) ont donné un avis défavorable et acceptent la proposition de rejoindre la communauté de communes Champagne et Saulx ainsi que les communes de Perthois, Bocage et Der qui le souhaitent
- 1 (Mme WAWROWSKI) abstention par rapport à un manque de complément d'information concernant la fiscalité.

Mme le Maire rappelle le principe de la continuité territoriale contenu dans l'article L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.....POUR EXTRAIT CONFORME.....

Sermaize-les-Bains, le 26 janvier 2016.



LE MAIRE,  
  
Martine MILLOT